



Date de génération de ce justificatif : 22/11/2024

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

CUMA DU BOUT DU MONDE – Modification(s) de société

Référence : L020776

Départements de publication : Finistère
Annonce légale publiée le 4 août 2023 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Modification(s) de société

AVIS DE FUSION CUMA DU BOUT DU MONDE (absorbante) Cooperative d'utilisation de matériel agricole en commun Capital social du dernier exercice clos 19 776 € Siège social : Men ar Yar 29810 PLOUMOGUER SIREN 882 349 574 RCS de BREST N° AGREMENT 20387 Au terme d'un acte SSP en date du 30/05/2023 à PLOUMOGUER, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption par la CUMA DU BOUT DU MONDE.

CUMA DE L'ARGOAT (absorbée) Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun Capital social du dernier exercice clos 8554,50 € Siège social : Kerevars 29810 PLOUMOGUER SIREN 409 464 609 RCS de BREST N° AGREMENT 29571 CUMA absorbée DE L'ARGOAT Actif 236 646 € Passif 110 343 € Actif Net 126 302 € Le rapport d'échange des parts sociales de la CUMA de L'ARGOAT est de 4 parts pour 3 parts de la CUMA DU BOUT DU MONDE.

CUMA DE PLOUMOGUER (absorbée) Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun Capital social du dernier exercice clos 14 768 € Siège social : Kerijeon 29810 PLOUMOGUER SIREN 323 600 478 RCS de BREST N° AGREMENT 29631 CUMA absorbée DE PLOUMOGUER Actif 157 576 € Passif 54 848 € Actif Net 102 728 € Le rapport d'échange des parts sociales de la CUMA de PLOUMOGUER est de 1 part pour 1 part de la CUMA DU BOUT DU MONDE.

CUMA DU MENEZ Lamber (absorbée) Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun Capital social du dernier exercice clos 17 048 € Siège social : Bourg de Lamber 29810 PLOUMOGUER SIREN 777 596 867 RCS de BREST N° AGREMENT 29587 CUMA absorbée DU MENEZ Lamber Actif 478 167 € Passif 280 691 € Actif Net 197 476 € Le rapport d'échange des parts sociales de la CUMA du MENEZ Lamber est de 1 part pour 1 part de la CUMA DU BOUT DU MONDE.

Le présent projet de fusion et la dissolution des coopératives absorbées qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour de la réalisation de la condition suspensive

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

~~d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des parties à la fusion. La fusion aura un effet rétroactif au 01 janvier 2023.~~

Conformément à l'article R 526-6 du code Rural, Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BREST au nom des coopératives.

[Consulter cette annonce en ligne](#)